Conseil Général de la Commune Cuarny

Procès-verbal de la séance du 15 juin 2026.

La séance est présidée par le Président Raymond Morel.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis N°1/2026 : Compte de l'exercice 2025. Rapport-débat-décision.
5. Préavis N°2/2026 : Amélioration de la sécurité routière du village, Rapport-débat-décision.
6. Préavis N°3/2026 : Péréquation financière sur les transports scolaires. Rapport-débat-décision.
7. Communications de la Municipalité
8. Interventions individuelles

Le Président, Raymond Morel, ouvre la séance à 20h[15]. Il rappelle qu'il s'agit du dernier Conseil général de la législature 2021-2026.

Christian Gendroz et Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice.

Le Président lit l'ordre du jour et demande si les membres du CG ont des commentaires à y apporter.

Aucun commentaire ; l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Avant de continuer, le Président invite l'assemblée à se lever et à observer un instant de silence en l'honneur de Willy Dutoit, décédé le 26 mai 2026. Monsieur Willy Dutoit avait œuvré de nombreuses années pour la Commune, il a été plusieurs années membre du Conseil général et avait travaillé pendant plus de 30ans au contrôle des habitants.

Point 1 : Appel

Sont excusé·e·s :

Ariane Briand, Pierre Briand, Patricia Cartier, Samir Hammami, Alexandre Remao, Danielle Roulier, Jean-Marc Roulier, Pierre-Alain Roulier

Sont absent.e.s :

Catherine Ceppi-Campaoré, Freddy Christin, Arlette Pichonnaz, Jean-Luc Roulier

Membres présents et quorum :

28 conseillers et conseillères sont présent·e·s sur 40 ; le quorum (13) est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Le Président demande aux conseillers et conseillères si des remarques ou des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal du 15 décembre 2025 est adopté.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Aucune assermentation.

Point 4 : Préavis N°1/2026 : Compte de l'exercice 2025.

Le Président donne la parole au Syndic, Frédéric Leu, au Vice-Syndic Jérémie Cartier et à la Boursière, Fabiola John pour la lecture du préavis n°1/2026 et les explications concernant l'exercice 2025.

Les comptes se soldent par :

Revenus	CHF	1'390'705.78
Charges	CHF	1'265'445.89
Excédent de revenus	**CHF**	**125'259.89**

L'excédent est attribué au fonds de réserve général.

Le résultat comptable 2025 est en partie amélioré par le prélèvement du fonds de réserve « sources » de CHF 20'000.-. Pour rappel, la Commune doit procéder d'ici 2027 (année de passage au nouveau plan comptable MCH2), à l'épuration des fonds créés lors des bouclements des exercices précédents et inutilisés à ce jour.

La marge d'autofinancement qui correspond au montant que la Commune parvient à dégager du « ménage courant » représente le montant maximum que la Commune peut investir sans recourir à l'emprunt. Cette marge est l'un des principaux indicateurs sur la situation financière de la Commune. Pour 2025, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 61'659.98.

Rapport sur les écarts entre les comptes 2024 et 2025 :

La parole est donnée à la Boursière, Fabiola John pour les explications des écarts entre le résultat des exercices 2024 et 2025.

Liquidités (caisse, CCP, Banques)

En 2025, les liquidités à l'actif du bilan, sont inférieures de CHF 176'067.84 comparé à 2024.

Impôts nets (revenus - charges)

Le revenu net d'impôts se monte à CHF 554'341.09 contre CHF 1'041'385.92 en 2024, cette différence s'explique par le revenu extraordinaire de l'impôt sur les droits de successions et donations de CHF 464'515.40, du leg de Feu Janine Peguiron pour la Commune en 2024.

Impôts (personnes physiques revenu et fortune)

Les revenus sur les impôts des personnes physiques « revenu et fortune » sont légèrement plus bas en 2025 qu'en 2024 (CHF – 8'768.66), et s'expliquent par des revenus moins importants de contribuables (exemple : diminution du taux, cessation d'activité).

Péréquation

La somme de la participation à la cohésion sociale, de la péréquation directe et de la facture policière constitue le montant net à payer au titre de la péréquation.

La péréquation est calculée selon un système d'acomptes et de décompte final. Les acomptes versés en 2025, pour un montant de CHF 131'333.–, ont été calculés sur la base des rendements d'impôts 2023.

Le projet de décompte final, établi sur la base des rendements d'impôts 2024, s'élève à CHF 21'772.–.

Il en résulte un solde en faveur de la Commune de CHF 109'561.–.

Rapport sur les écarts entre le budget et les comptes 2025 :

Pour le rapport exhaustif se référer aux annexes du préavis.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

101.306.00 Municipalité, heures et frais de déplacement : Charges + CHF 6'747.65

La Municipalité a effectué plus d'heures que prévu, principalement pour le traitement préalable des dossiers d'enquêtes.

110.318.01 Administration, honoraires et prestations de services : Charges – CHF 11'801.70

Aucun bureau d'ingénieur n'a été sollicité.

2. FINANCE

220.452.02 NPIV, péréquation des ressources – solidarité principale : Revenus + CHF 80'410.-

220.452.02 NPIV, péréquation des ressources – prélèvements conjoncturels : Revenus + CHF 24'030.-

La Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes a transmis le projet de décompte final 2025. Le résultat pour la péréquation des besoins structurels et de la péréquation des ressources (solidarité principale et prélèvements conjoncturels) est en faveurs de la Commune.

220.452.01 Retour du fonds de péréquatrion N-1 : Revenus + CHF 73'215.-

La péréquation pour l'année 2024 s'est bouclée avec un solde en faveur de la Commune.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

353.314.02 Maison de commune, travaux effectués avec leg feu : Charge + CHF 2'118.25

Avec le solde du leg reçu de feu Janine Peguiron, la façade de la Maison de commune a été lavée et un traitement anti-mousse a été appliqué.

4. TRAVAUX

430.314.00 Routes – entretien : Charges + CHF 7'706.41

Réalisation de l'étude pour la sécurisation de la route du village et pontage de fissures au Sermon, Rue du Théâtre et Rue de la Youque.

430.318.00 Routes – déblaiement neige et factures à des tiers : Charges – CHF 10'194.45

Une année avec très peu de neige.

460.314.01 Step – entretien : Charges + CHF 21'234.65

Changement du brasseur et service effectué sur le compresseur de la Step.

460.436.00 Step – remboursement de tiers : Revenus + CHF 2'998.10

Le décompte annuel de consommation d'électricité pour la station d'épuration et de relevage, pour la période de décembre 2024 à novembre 2025, s'est bouclé avec un solde en faveur de la Commune.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510.352.00 Groupement scolaire / 510.366.00 Transport primaire, secondaire : Charges – CHF 9'989.36

Malgré une augmentation du nombre d'élèves (de 25 à 29) de la Commune et du nombre d'habitant·e·s (242 à 244), l'ASYIE enregistre une diminution de ses coûts qui s'explique principalement par une diminution globale des charges (devoirs surveillés, cantine), par un emprunt en moins, ainsi que par la non-utilisation du montant prévu pour l'étude de faisabilité du futur collège.

Le suivi des camps et de la facturation des parts à la charge du Canton est également amélioré.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810.314.00 Service des eaux – entretien du réseau d'eau : Charges – CHF 18'532.85

En l'attente de l'établissement du Plan Directeur, aucun entretien n'a été réalisé.

810.318.00 Service des eaux – honoraires et prestations de services : Charges – CHF 16'446.-

Le retard dans la réalisation du projet de rénovation des infrastructures a entraîné une diminution des besoins d'honoraires.

810.480.00 Service des eaux – prélèvement fonds de réserve et de renouv. "sources" : Revenus + CHF 20'000.-

Le fonds de réserve « Source », qui aurait dû être utilisé lors de la rénovation de la chambre de rassemblement, a été attribué au fonds des recettes affectées « Eau ».

Cette opération a permis d'équilibrer le dicastère à hauteur de CHF 11'782.76. Le solde de CHF 8'217.24 a été maintenu dans le fonds dédié afin de pouvoir être utilisé lors des exercices futurs.

Rapport de la Commission de gestion :

Le Président remercie la Boursière et le Vice-Syndic et passe la parole à Yvette Morel pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité et de la fiduciaire Fiprom, rappelle que les comptes se soldent à nouveau par un excédent de recettes et que ce résultat s'explique en partie par le prélèvement du fonds de réserves « sources » de CHF 20'000.- obligatoire pour le passage au plan comptable MCH2. La Commission rappelle qu'aucun investissement n'a été effectué.

La Commission de gestion recommande au Conseil général d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Questions et remarques :

Le Président remercie la Commission de gestion et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Aucune intervention.

Mise en votation :

Accepté à l'unanimité.

Le Conseil général de Cuarny, sur proposition de la Municipalité, ayant entendu le rapport de la Commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **Article 1** : d'approuver les comptes communaux et le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Point 5 : Préavis N°2/2026 : Amélioration de la sécurité routière du village.

La parole est donnée au Municipal, Julien Correvon pour la lecture du préavis.

La Municipalité a entrepris, à la demande de plusieurs membres du Conseil général, une démarche visant à améliorer la sécurité routière sur les différentes artères du village. Plusieurs projets, élaborés avec un bureau privé, ont été soumis au Voyer de l'arrondissement, qui les a redimensionnés afin de respecter les contraintes cantonales.

Le préavis propose ainsi de valider le devis de la maison Ellgass Plastiline, d'un montant de CHF 32'909.20 TTC, pour sécuriser la route principale traversant le village ainsi que deux axes latéraux (Le Sermon et le Crô Lô).

Les aménagements prévus pourront évoluer à l'avenir. À ce jour, ils consistent principalement en des marquages au sol destinés à attirer l'attention des usager·ère·s de la route afin de les faire ralentir. Il n'est pas possible d'avoir des ralentisseurs physiques (îlot en béton, gendarme couché) car l'axe principal doit rester dégagé afin de permettre le passage d'éventuels transports spéciaux, notamment de véhicules trop lourds pour emprunter le pont de l'autoroute.

Aménagements prévus :

La parole est donnée au Municipal François Capt qui présente les aménagements envisagés.

Du côté de Pomy, une chicane sera réalisée par un marquage au sol, avec une ligne blanche située à 75 cm du bord de la chaussée, afin d'attirer l'attention des automobilistes et de les inciter à ralentir.

Une bande latérale destinée aux piétons sera également créée depuis la route qui monte au Sermon jusqu'à la priorité de droite à l'intersection de la route du Levant et du Crô Lô. Il n'a en revanche pas été possible de créer une zone réservée aux piétons sur la route à la sortie du village en direction d'Yvonand la chaussée étant trop étroite. Il en va de même pour la route du Crô Lô qui est, de plus, empruntée par des véhicules lourds (bus postaux, véhicules agricoles).

La présence de l'école sera indiquée par une zone de marquage jaune de 20m de long du côté d'Yvonand et par un autre marquage « Attention école » de 90 cm du côté de Pomy.

Côté Yvonand, le panneau de limitation de vitesse à 50km/h pourra être déplacé de 15m en direction d'Yvonand. Un marquage au sol (ligne blanche) sera également réalisé à cette entrée du village.

Au niveau du Crô Lô, un rétrécissement sera représenté par des lignes blanches ainsi que par des balises physiques rouges et blanches. Celles-ci pourront être déplacées afin de permettre le passage de véhicules de grand gabarit.

La rue du Théâtre devra être mise en sens unique, la sortie étant considérée comme trop dangereuse. François Capt précise que cette mesure est obligatoire, indépendamment de l'acceptation ou du refus du préavis.

Rapport de la Commission de gestion :

Le Président donne la parole à Yvette Morel, Présidente de la Commission de gestion pour la lecture du rapport.

La commission s'est penchée sur les aspects financiers et après étude du dossier, recommande au Conseil Général d'accepter le préavis.

Rapport de la Commission permanente :

Le Président donne la parole à Christian Roulier pour la lecture du rapport de la Commission permanente qui conclut que le projet est utile et que les mesures de signalisations prévues sont adaptées.

La Commission permanente recommande au Conseil général d'accepter le préavis.

Questions et remarques :

Le Président remercie les Commissions et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Yvette Morel demande que le déblayement de la neige n'obstrue pas le chemin qui monte au Théâtre qui passera à sens unique.

Julie Bize demande pour quelle raison Yvonand ou La Mauguettaz peuvent bénéficier d'îlots physiques, alors qu'à Cuarny seuls des marquages au sol sont prévus.

> François Capt répond que les aménagements pourront évoluer à l'avenir, en cas de nécessité et que la route d'Yvonand est plus large.

Didier Peguiron demande pourquoi aucune partie du tronçon n'est limitée à 30 km/h.

> François Capt répond qu'à la sortie d'une zone limitée à 30 km/h, les automobilistes ont tendance à accélérer davantage. Si le projet est accepté, un comptage sera effectué quelques mois après la réalisation des aménagements afin d'en mesurer les effets.

François Capt demande aux conseillères et conseillers de faire confiance à la Municipalité et estime que les aménagements prévus permettront de réduire la vitesse de passage des automobilistes.

Votations :

Acceptations : 24 Refus : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Général de Cuarny vu le préavis de la Municipalité n°2/2026, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et de la Commission permanente chargées de l'étude de cet objet et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- De valider le devis de la Maison Elgass Plastiline (CHF 32'909.20 TTC) tel que présenté.

Point 6 : Préavis N°3/2026 : Péréquation financière sur les transports scolaires.

Le Président donne la parole à la Municipale Laure Christin pour la lecture du préavis.

La Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) prévoit une compensation cantonale pour les communes dont le nombre d'élèves pondérés dépasse la norme cantonale. Toutefois, dans les associations scolaires intercommunales comme l'ASIYE, les charges concernées, notamment celles liées aux transports scolaires, sont assumées collectivement par l'association et non directement par les communes. Conformément aux recommandations de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), il convient donc que cette compensation soit reversée, en tout ou partie, à l'association. Le présent préavis vise ainsi à combler l'absence de disposition à ce sujet dans les statuts de l'ASIYE et à définir les modalités de rétrocession applicables dès l'exercice 2027.

La modification proposée de l'article 26 comprendrait un alinéa 2 :

> *Les communes membres versent à l'association les montants reçus au titre du volet élèves pondérés de la péréquation des besoins structurels en raison de leur nombre d'élèves distants. Si le montant versé est inférieur au montant total reçu par la commune au titre du volet élèves pondérés, cette dernière verse à l'association la moitié de la compensation restante.*

Cette modification des statuts vise à permettre la rétrocession à l'ASIYE d'une partie des montants de péréquation reçus par les communes au titre des « élèves pondérés », conformément aux recommandations de l'UCV et à la clé de répartition actuelle de l'association (50 % habitants / 50 % élèves). Les communes reverseraient intégralement la part correspondant aux « élèves distants » (élèves qui habitent à plus de 2,5km de l'école), puis la moitié du solde restant si le montant total de péréquation reçu est supérieur à cette part.

À titre d'exemple, le montant total de la péréquation liée au nombre d'élèves pour Cuarny s'élèverait à CHF 6'351.-, la part liée aux « élèves distants » s'élevant à CHF 4'433.-, elle est inférieure au total reçu. Cuarny devrait ainsi reverser à l'ASIYE l'entier de la part transport (CHF 4'433.-) ainsi que la moitié du solde restant ce qui représente CHF 959.-. Par conséquent, le reversement total de Cuarny à l'ASIYE serait de CHF 5'392.- (4'433 + 959).

Ce mécanisme concerne spécifiquement les coûts liés aux transports scolaires et doit permettre à l'ensemble des communes membres de bénéficier d'une réduction des charges de l'ASIYE. Les principales dépenses de l'association restent en effet les bâtiments scolaires et leur entretien (69,2 %), devant les transports (17 %), les frais d'établissement (6,4 %) et les frais de fonctionnement (5,6 %). Les montants présentés sont prévisionnels et seront ajustés sur la base des décomptes définitifs du Canton. Enfin, les élèves de l'EVAM n'entrent pas dans le calcul de la péréquation et les communes ne bénéficiant d'aucun retour péréquatif en raison d'une proportion insuffisante d'élèves distants, comme Yvonand selon les données 2026, ne seront pas soumises à ce reversement.

Rapport de la Commission :

Le Président donne la parole à Yvette Morel, Présidente de la Commission de gestion pour la lecture du rapport, qui reprend les éléments présentés et qui recommande d'accepter le préavis.

Questions et remarques :

Le Président remercie la Commission de gestion et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Aucune intervention.

Votations :

Acceptation à l'unanimité

Le Conseil Général de Cuarny vu le préavis de la Municipalité n°3/2026, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- D'approuver l'ajout de l'alinéa 2 à l'article 26 des statuts de l'ASIYE visant à intégrer le mécanisme de rétrocession du retour de péréquation des besoins structurels (élèves pondérés), selon les modalités décrites au chapitre 4 du préavis.

Point 7 : Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Rétrospective du Syndic :

Le Syndic, Frédéric Leu, revient sur certains projets réalisés pendant la législature 2021-2026 tel que la peinture intérieure de la Maison de commune, la rénovation de la cuisinette de la salle communale et l'installation des panneaux solaires sur le toit de la Maison de commune, le remplacement de l'éclairage, la réparation du clocher de l'école, le changement du plancher et remplacement des tableaux noirs par des écrans didactiques dans les salles de classe, le remplacement des aiguilles et du mécanismes du clocher de l'église, le resurfaçage de la route du cimetière jusqu'à la limite d'Yverdon, la réfection du chemin de la Maine, le changement de l'aérateur de la STEP (gain de 50% de la consommation électrique), le changement du brasseurs de la STEP, l'étude de l'utilisation des sources, la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 (en place dès 2027), et la révision des systèmes de gestions des déchets.

Le Syndic souhaite beaucoup de plaisir à la nouvelle Municipalité qui aura beaucoup de projets dans son escarcelle, il remercie le Conseil général pour les échanges constructifs qui ont permis une excellente collaboration entre le législatif et l'exécutif.

C'est avec l'esprit serein et en toute confiance que Frédéric Leu donne les rennes à Laure Christin.

Panneaux solaires :

La parole est donnée au Municipal Julien Correvon, qui explique que l'objectif premier de l'installation est de favoriser l'autoconsommation au sein du bâtiment, notamment pour les besoins liés au chauffage ainsi qu'à la consommation électrique du congélateur communal.

Une CEL (communauté électrique locale) est constituée entre les différents bâtiments communaux, à savoir la Step, l'école et l'église. Ce dispositif permettra de redistribuer vers ces bâtiments l'éventuel excédent d'énergie solaire produit par l'installation photovoltaïque de la Maison de commune.

La possibilité d'installer des panneaux solaires sur l'autre pan de la toiture a également été étudiée. Toutefois, l'analyse du rapport entre les coûts et la rentabilité a conduit à retenir une installation uniquement sur le pan de toiture orienté du côté de la rue principale.

L'installation prévue permettra par ailleurs l'ajout de batteries de stockage à l'avenir. Il est toutefois recommandé de laisser fonctionner l'installation durant une année afin de quantifier le surplus d'énergie qui n'est utilisé ni par la Maison de commune, ni par les autres bâtiments communaux.

Eau potable - Possible projet de la rénovation des infrastructures :

La parole est donnée au Municipal Jérémie Cartier. Il explique que le projet n'est pas suffisamment avancé pour être présenté dans le détail ni faire l'objet d'un chiffrage précis. Les éléments présentés ont pour objectif de donner une première vision des travaux qui pourraient être nécessaires si la démarche devait se poursuivre.

Le projet prévoit le remplacement de la station de pompage existante par une nouvelle installation répondant aux normes actuelles, avec une capacité adaptée aux besoins, conçue de manière à permettre l'installation d'un système de traitement des micropolluants, si nécessaire. À ce jour, les analyses en cours concernant notamment le chlorothalonil et ses résidus montrent des valeurs supérieures aux seuils admis, ainsi un traitement des micropolluants devrait vraisemblablement être mis en place afin de pouvoir exploiter les sources.

Une nouvelle connexion serait réalisée depuis la nouvelle station de pompage, afin d'alimenter par l'eau des sources, la Ferme du Moulin actuellement alimentée par Sagenord.

Le raccordement à Sagenord serait maintenu, notamment pour assurer la réserve incendie et comme alimentation de secours en cas d'insuffisance d'approvisionnement par les sources.

Une première esquisse de la future installation a été réalisée ; à l'emplacement de la station actuelle, le nouveau bâtiment occuperait une surface au sol plus importante, tout en étant moins haut. Il comprendrait notamment une cuve en matière plastique faisant office de chambre de rassemblement, ainsi que les équipements de traitement nécessaires, notamment UV et filtration.

À ce stade, le coût de l'installation est estimé à environ CHF 500'000.– sans traitement des micropolluants. L'ajout d'un système permettant d'éliminer les micropolluants représenterait un investissement supplémentaire de l'ordre de CHF 450'000.–. L'investissement est lourd sachant que la consommation est de 15'000m^3/annuel environ et représenterait un impact significatif sur le prix de l'eau au m^3.

Jérémie Cartier explique que ces montants constituent uniquement une première estimation et devront être affinés. Il relève également que les exigences de l'office de la consommation en matière d'eau potable impliquent ce type d'installation afin que l'exploitation puisse répondre pleinement aux normes en vigueur.

Message de la future Syndique :

La parole est donnée à Laure Christin, Municipale pour la législature 2021-2026 et future Syndique pour la législature 2026-2031. Elle décrit que l'engagement au sein de la Municipalité est exigeant et qu'il se déroule en bonne partie « dans l'ombre », se traduisant par d'innombrables heures de séances, de dossiers et de réflexion.

Elle adresse ses sincères remerciements à ses collègues de la Municipalité, ainsi qu'à Jean-Marc Roulier (Greffe) et Fabiola John (Boursière et contrôle des habitant·e·s), avec qui la Municipalité a toujours pu bien collaborer.

Elle rappelle avoir débuté son mandat en 2021, en même temps que Jérémie Cartier et Julien Correvon. Ce dernier ayant choisi de ne pas se représenter, elle lui souhaite le meilleur pour la suite, tant dans sa vie de famille que dans ses futurs projets.

Elle félicite Frédéric Leu et François Capt, qui se sont dévoués durant une décennie entière au service du bien public et de la Commune de Cuarny. Ils laissent derrière eux une administration saine et bien structurée, ainsi qu'une Commune parfaitement entretenue. Elle les remercie chaleureusement pour le travail accompli et leur souhaite de profiter pleinement du temps désormais retrouvé.

Point 8 : Interventions individuelles.

La parole est donnée aux Conseillères et Conseillers.

Eau potable - Prix de l'eau, Chlorothalonil et exploitations agricoles :

Liliane Rochat revient sur la problématique de l'eau. Elle relève les importantes augmentations intervenues ces dernières années, notamment le passage du prix de l'eau de CHF 1.– à CHF 3.–/m³, ainsi que l'augmentation de la taxe par unité locative de CHF 17.80 à CHF 40.–, qui passera prochainement à CHF 80.–, cette taxe s'appliquant tous les 250 m³ consommés.

Elle souligne que les besoins en eau des exploitations agricoles sont particulièrement importants, notamment pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement du bétail. Dans son cas, la facture représente environ CHF 4'400.– par année de surcharges. Elle reconnaît que l'augmentation touche l'ensemble des consommateurs, mais relève que ses conséquences ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Concernant le chlorothalonil, Liliane Rochat rappelle que ce produit a été commercialisé comme fongicide, autorisé par les agences gouvernementales. Ce produit a généré d'importants revenus pour l'industrie phytosanitaire, alors que les coûts liés à la contamination et au traitement de l'eau sont aujourd'hui supportés par les consommateur·rice·s, et non pas par le « pollueur payeur », principe que la Suisse reconnait pourtant. Face à des charges pouvant représenter plusieurs milliers de francs, les exploitants doivent soit les accepter, soit envisager des solutions alternatives, telles que la récupération et le stockage des eaux de pluie. Elle relève également qu'il est difficile de répercuter ces coûts supplémentaires sur le prix des produits agricoles, notamment face à la concurrence de produits provenant de pays où le chlorothalonil demeure autorisé.

Liliane Rochat ajoute qu'à sa connaissance environ 30% des nappes phréatiques contrôlées sont polluées par le chlorothalonil. Elle demande s'il y a une union des communes concernées qui pourrait faire remonter cette problématique auprès des autorités compétentes.

Pierre-André Peguiron rejoint les propos de Liliane Rochat, il trouve en effet injuste que l'eau pour le bétail et les cultures soient taxés tous les 250m^3 au même titre que la consommation d'eau des ménages.

> Le Syndic indique que la marge de manœuvre de la Commune est limitée. Il reconnaît toutefois que le système actuel comporte des effets de seuil qui peuvent être défavorables et que les conséquences ne sont pas identiques pour tou·te·s les consommateur·rice·s. Cependant, il ne peut pas garantir que ces effets puissent être lissés.
>
> Jéremie Cartier précise qu'il s'intéresse aux possibilités d'aide au financement pour le traitement de ces polluants. Il rappelle que l'augmentation des taxes n'a pas été décidée de gaieté de cœur. Le dicastère de l'eau doit parvenir à l'équilibre financier et ses déficits ne peuvent pas être compensés par l'impôt, sauf s'il y a des mesures d'accompagnement, ce qui est le cas pour la gestion des déchets mais pas pour la distribution de l'eau potable. Il relève qu'à ce jour, avec le règlement sur l'eau et les moyens de la Municipalité, il n'est pas possible de diminuer la charge des exploitations agricoles. La question qui se pose est de savoir si le règlement doit être adapté pour prévoir des mesures de soutiens pour les exploitations agricoles et les entreprises du village. Cette décision devra être prise par le législatif et soumise ensuite à l'approbation du canton.

Déchèterie :

Julie Bize demande des explications sur les nouvelles mesures en vigueur à la déchèterie, notamment les raisons de la collecte des boîtes de conserves dans les containers à ferraille et de l'absence de collecte des aérosols.

> Jérémie Cartier explique que Bader Métaux a modifié sa manière de traiter les déchets. L'entreprise souhaite désormais collecter séparément l'aluminium alimentaire et le fer-blanc. Selon les nouvelles consignes, les boîtes de conserve doivent être déposées avec la ferraille. La benne destinée à l'aluminium a été remplacée par un contenant plus petit, qui sera collecté plus fréquemment.
>
> Concernant les déchets spéciaux, l'entreprise CRIDEC, qui assure notamment un rôle de conseil en matière de sécurité pour les déchèteries, a validé le dispositif mis en place pour leur collecte. Les usager·ère·s devront déposer leurs déchets spéciaux à l'emplacement prévu. L'agent de la déchetterie, se chargera ensuite de les trier et de les répartir dans les contenants appropriés.

Au revoir du Président et de la Secrétaire du Conseil général :

Le Président, Raymond Morel, remercie les membres du Conseil général pour leur patience. Il se dit heureux de passer la main et reconnaissant pour les années passées à la présidence du Conseil. Il rappelle notamment les années de Covid, durant lesquelles l'organisation des séances du Conseil général avait été particulièrement complexe. Il remercie chaleureusement les membres du Bureau du Conseil général — la Secrétaire, les scrutateurs et scrutatrices, ainsi que les Vice-Présidentes — sur qui il a toujours pu compter.

La Secrétaire, Michèle Gendroz, estime avoir eu la chance d'exercer la fonction de Secrétaire du Conseil général pendant deux législatures (2011-2016 et 2021-2026), entre lesquelles les procédures ont beaucoup évolué. Elle a le sentiment d'avoir progressé tant professionnellement que personnellement. Elle est reconnaissante d'avoir pu collaborer avec toutes les personnes qui ont pris part à cette législature et souhaite énormément de plaisir à Miriam Schmid, qui la remplacera, à Julie Bize, nouvelle Présidente du Conseil général, à la nouvelle Municipalité, aux nouveaux membres du Conseil général ainsi qu'à ceux du Bureau du Conseil.

Le Président souhaite une bonne continuation à toutes et tous. Il clôt la séance à 21h45

Pour le Bureau

Le Président	La Secrétaire
Raymond Morel	Michèle Gendroz